

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



3 octobre 2023

N° 6

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

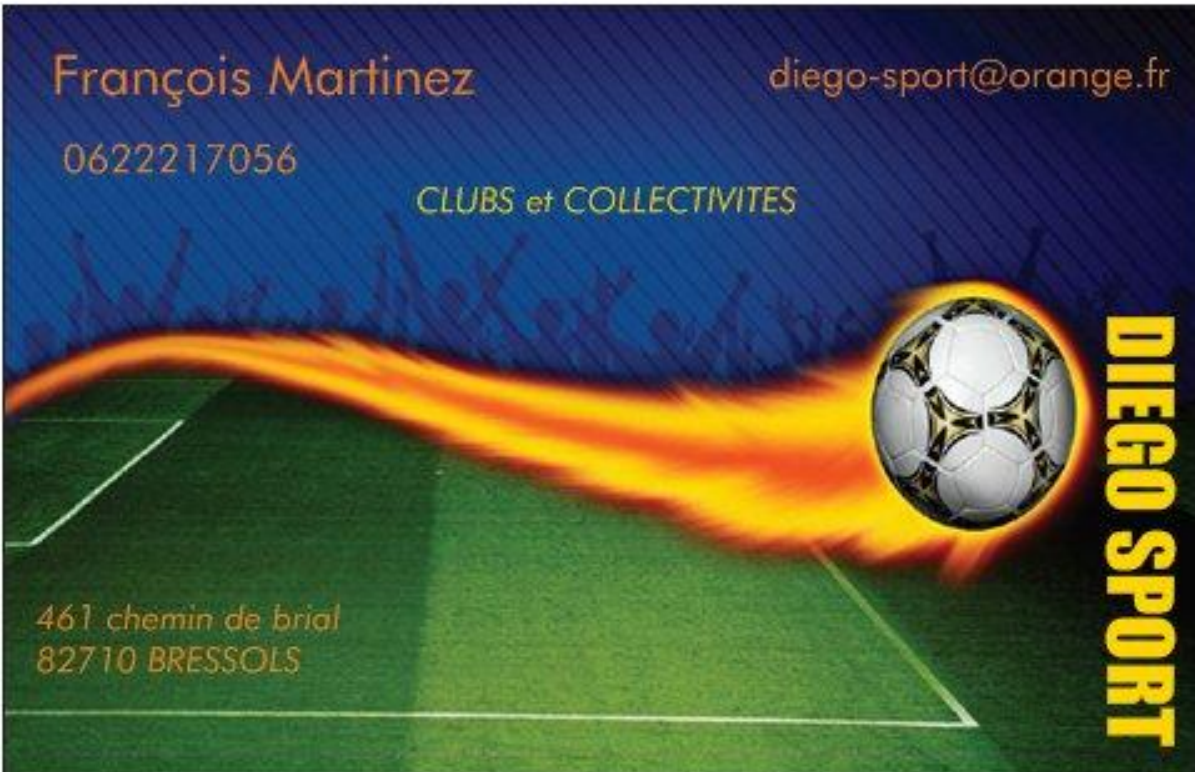


- Réunion de la Commission,
- Changement horaires accueil comité,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Rappel licences arbitres,
- Résultats,
- Sportivité semaine 39,
- Trophée des champions,
- Sanctions,
- Sélection Haute-Garonne,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 41 et 42.
- Bulletin inscription Sélection 31,

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 2 octobre 2023.

Présents : Pierre Jean BERNARD, Bruno CADART, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

CHANGEMENT HORAIRES ACCUEIL COMITE

A compter du **04/10/2023** et jusqu'à nouvel ordre, **le Comité sera ouvert au public les Lundi - Mardi et Jeudi - Vendredi de 10H à 12H30 et de 15H à 18H**
Le Comité sera fermé le MERCREDI.

Merci de votre compréhension.

PENSE-BETE

① FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② DEMANDE DE LICENCE

Suite à la mise en place par notre fédération d'une nouvelle procédure des demandes de licences, contactez le secrétariat pour vous aider dans la procédure à suivre.

③ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

☞ Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

☞ Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant le match** :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

Vous allez recevoir les feuilles de match. (Blanche pour le Championnat, Verte pour la coupe Delaune, et Jaune pour la coupe Occitane).

⑦ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑧ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑨ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi.**

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

①① ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

①① PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " visiteurs ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement :**

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ③ QUALIFICATIONS JOUEURS

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera **refusée**

① ④ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et être **scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

INFORMATION LICENCES

Un nouveau mode de fonctionnement a été mis en place par la Fédération pour les demandes de licence, elles sont dématérialisées.

Après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 1) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire**.
- 2) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 3) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.

Dans un deuxième temps,

- 4) **Impression et validation** de la **licence/carte** des joueurs en format A4 **par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).

ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (match perdu pour le club)**.

En attendant que tout soit bien mis en place, vous pourrez utiliser les licences de la saison dernière pour les anciens joueurs, ou les pièces d'identité pour les nouveaux joueurs.

De plus, les numéros de licence devant changer, nous vous autorisons à noter sur les feuilles de match les anciens numéros jusqu'à récupération des nouvelles licences.



DOSSIERS INCOMPLETS A REGULARISER

LES VIEILLES CANAILLES	Manque carton blanc du joueur RAUZY Julien
-----------------------------------	---

IMPORTANT : afin de pouvoir retrouver le carton blanc et ainsi éviter de vous le réclamer, **informer la commission lorsque vous faites une mutation d'un joueur d'un autre club vers le vôtre**, lors du dépôt de votre bon de commande de lot de licences.

De même, quand dans votre club vous avez une section de Foot 7ou autre, et que certains de ces joueurs sont susceptibles de pratiquer avec votre équipe de Foot 11, vous devrez nous en fournir la liste ainsi que leur carton blanc.



SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE VALIDEES ou NON VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
INTERNAT FC	02/10 (18)	-	02/10 (18)	30/09
	02/10 (4)	Manque photo (4)		30/09
AJ SAINT EXUPERY	02/10 (31)	-	02/10 (31)	30/09

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

RAPPEL LICENCES ARBITRES

Comme nous vous l'avons dit lors de l'Assemblée générale de Juin et sur un mail de début août, cette saison c'est "**vous les clubs**" qui devez faire la demande de licence de l'arbitre qui vous représente en même temps que celles de vos joueurs, tout ceci pour faciliter le travail administratif de la commission.

Nous constatons à ce jour que les clubs suivants : FC CANTOU'LOUSAIN, AS EVOTEC, ASFP LUSITANOS, FORZA VIOLA FC, FC POTO (pour 1 des 2) & SB FC LAUNAGUET n'ont toujours pas effectué cette démarche.

Situation à régulariser de toute URGENCE svp.


RESULTATS

SEMAINE 39 DU 25/09/2023 AU 29/09/2023

Division : Excellence – Journée 1 aller

USEMA COLOMIERS	9	-	2	ATHLETICO TOLOSA B	
FC POTO	0	-	2	FC CANTOU'LOUSAIN	
MECAP FC	5	-	2	FORZA VIOLA FC	
TOULOUSE SA	1	-	3	PASPORT	

Division : Promotion Excellence – Journée 1 aller

ASC CNES	0	-	3	SAINT-ALBAN	
SHADOCKS DE SEILH	0	-	3	AJ SAINT-EXUPERY	F
AS MATRA	4	-	2	ALTRAN FOOT	
AGATE FC		Remis		LABEGE INTER FC	

Division : Honneur – Journée 1 aller








ATHLETICO TOLOSA A	2	-	7	SB FC LAUNAGUET	
AS DRT	1	-	1	INTERNAT FC	
FREESCALE	1	-	1	ASFP LUSITANOS	
IO TEAM	0	-	1	FC BALEC	

Exempt : NIMBA OT

Division : Promotion – Journée 1 aller

SOPRA STERIA FOOT	3	-	2	CHU TOULOUSE FC	
CHIPIRONS OL.	4	-	1	ASCA	
AS EVOTEC	4	-	1	AS SAINT LOUP-CAMMAS	
CONFLUENT-LACROIX-PINSAGUEL	5	-	0	LES VIEILLES CANAILLES	

Exempt : AS MATRA 2

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel Semaine 38 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 39

DEUX sorties temporaire, **NEUF** avertissements et **DEUX** rouges (pour double sanction) pour **14** rencontres arbitrées.

TROPHEE DES CHAMPIONS

Compte tenu de la disposition des vacances de Noël cette année, le match du "**Trophée des champions**" sera avancée cette saison au mercredi 22 novembre. L'équipe de **PASPORT**, tenante du titre, doit rapporter à la commission le trophée avant le 17 novembre.

SANCTIONS

Rencontre FC POTO / FC CANTOU'LOUSAIN du 29/09/2023 - Excellence - Journée 1 aller :

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" - AVERTISSEMENT -
Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 19/09/2023
(ART 32 - §B - f),

GIRARD Loïc, licence n°0017592, (FC POTO)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 09/10/2023.

Rencontre ASC CNES / SAINT ALBAN du 26/09/2023 - Promotion excellence - Journée 1 aller :

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" - AVERTISSEMENT -, puis
Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la même rencontre, ce qui entraîne
l'exclusion (ART 32 - §B - e),

LEMARIER Quentin, licence n°0017517, (SAINT ALBAN)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" - AVERTISSEMENT -, puis
Pour "*PROPOS INCORRECTS*" - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la même rencontre, ce qui entraîne
l'exclusion (ART 32 - §B - e),

RODRIGUEZ Florent, licence n°0318003, (ASC CNES)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

SELECTION HAUTE-GARONNE

Cette saison, nous reformons la Sélection départementale de football FSGT 31.

Il est prévu que nous organisons le "**Tournoi des Sélections**" à **Toulouse**.

Ce sera une bonne occasion pour remettre tout en route.

La détection des nouveaux joueurs commence dès à présent. Etant organisateurs du tournoi cette année, nous nous devons de construire une équipe.

Alors messieurs les dirigeants, nous comptons absolument sur vous pour en parler à vos joueurs, c'est une expérience humaine formidable pour eux.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous confirmer votre liste de joueurs le plus rapidement possible en retournant à la commission, l'imprimé situé en fin de bulletin correctement complété.

Une détection sera aussi réalisée par l'intermédiaire des arbitres et des membres du bureau.

Nous nous engageons à contacter directement tous les joueurs qui auront répondu favorablement.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 41 DU 09/10/2023 AU 13/10/2023

Division : Promotion Excellence - Journée 2 aller

AGATE FC

AS MATRA

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brnaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat – Deyme.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin des sports.

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb : 5 chemin de l'Enguille (terrain jusqu'en décembre)

Le terrain de Barran est indisponible jusqu'à nouvel ordre. En effet la mairie de Toulouse nous à averti que le système électrique de la piscine ne fonctionnait plus, ce qui entraînait un dysfonctionnement du complexe entier. Nous serons prévenus lors de la remise en service. Nous sommes donc en attente de nouvelles propositions de terrain de sa part, en particulier pour la rencontre de la semaine prochaine PASPORT contre FORZA VIOLA FC. Nous vous avertirons dès que nous aurons un créneau (vraisemblablement le mardi). Si nous ne pouvons pas le faire jouer, nous le remettrons.

Information de la mairie

" A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DE LA BASE DE LA RAMEE

Bonjour,

Merci de prendre note que la borne Guilhermy (côté cratère) est actuellement fermée.

Nous vous remercions d'accéder à la base de loisir par l'entrée côté manège.

L'accès aux équipements sportifs devra se faire à pied depuis le parking du manège.

Cette mesure est temporaire, nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la remise en fonction de la borne.

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement"

SEMAINE 41 DU 09/10/2023 AU 13/10/2023

Division : Excellence - Journée 2 aller

ATHLETICO TOLOSA B	FC CANTOU'LOUSAIN	Sordelo Hb	Me 11/10	19h45
USEMA COLOMIERS	FC POTO	Capitany Synthé	Me 11/10	20h00
FORZA VIOLA FC	PASPORT	Stadium n°4 Synthé	Je 12/10	20h15
MECAP FC	TOULOUSE SA	Muret Auriol Synthé	Lu 09/10	20h00

Division : Promotion Excellence - Journée 2 aller

AJ SAINT EXUPERY	ASC CNES	Ramonville Hb	Ma 10/10	19h45
AGATE FC	AS MATRA	Sordelo St	Me 11/10	19h45
SHADOCKS DE SEILH	SAINT-ALBAN	Seilh Synthé	Ve 13/10	20h45
LABEGE INTER FC	ALTRAN FOOT	Deyme Hb	Ve 13/10	20h00

Division : Honneur - Journée 2 aller

SB FC LAUNAGUET	AS DRT	Launaguet Hb	Lu 09/10	20h00
INTERNAT FC	FREESCALE	Fenouillet Plage Hb	Lu 09/10	20h00
FC BALEC	NIMBA OT	Lardenne Synthé	Me 11/10	19h45
ASFP LUSITANOS	IO TEAM	St Alban Coudon Hb	Me 11/10	20h30

Exempt : ATHLETICO TOLOSA A

Division : Promotion - Journée 2 aller

CHIPIRONS O.	CHU TOULOUSE FC	Fenouillet Collège Syn	Me 11/10	20h00
ASCA	AS EVOTEC	Beaupuy Hb	Me 11/10	20h15
CONFLUENT LP	AS ST LOUP CAMMAS	Pinsaguel Hb	Lu 09/10	20h30
VIEILLES CANAILLES	AS MATRA 2	Sordelo Hb	Je 12/10	19h45

Exempt : SOPRA STERIA FOOT**SEMAINE 42 DU 16/10/2023 AU 20/10/2023****Coupe Auguste DELAUNE*****Poule Unique - Tour 3 :***

AS ST LOUP-CAMMAS	FC CANTOU'LOUSAIN	St Genies Bellevue	Lu 16/10	20h30
SAINT-ALBAN	PASPORT	St Alban Coudon Hb	Lu 16/10	20h30
AJ SAINT-EXUPERY	FORZA VIOLA FC	Stadium n°4 Synthé	Je 19/10	20h15

Coupe OCCITANE***Poule A - Tour 3 :***

CHU TOULOUSE FC	SHADOCKS DE SEILH	Sordelo Hb	Me 18/10	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	ASFP LUSITANOS	St Alban Coudon Hb	Me 18/10	20h30
USEMA COLOMIERS	SOPRA STERIA FOOT	Capitany Synthé	Me 18/10	19h45

Poule B - Tour 3 :

ASC CNES	FC POTO	Ramonville Hb	Ma 17/10	19h45
AS MATRA	LABEGE INTER FC	Deyme Hb	Me 18/10	20h00
SB FC LAUNAGUET	ALTRAN FOOT	Launaguet Hb	Lu 16/10	20h00

Poule C - Tour 3 :

AS DRT	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo Hb	Je 19/10	19h45
FC BALEC	CONFLUENT L-P	Pinsaguel Hb	Lu 16/10	20h30
INTERNAT FC	TOULOUSE SA	Fenouillet Plage Hb	Lu 16/10	20h00

Poule D - Tour 3 :

CHIPIRONS OL	MECAP FC	Fenouillet Collège Syn	Me 18/10	20h00
FREESCALE	ASCA	Beaupuy Hb	Me 18/10	20h15
IO TEAM	VIEILLES CANAILLES	Lardenne Synthé	Me 18/10	19h45

BULLETIN INSCRIPTION SELECTION 31

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



SELECTION HAUTE GARONNE

INSCRIPTION SAISON 2023-2024

(à retourner rapidement)

NOM DU CLUB:

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

(Si vous avez d'autres joueurs intéressés, les inscrire au dos)

NOM du Responsable du club:

Signature: